

INDEX EGALITE

FEMMES - HOMMES

2024



Le décret relatif à l'index de l'égalité femmes/hommes s'applique depuis le 1^{er} Mars 2021 à toutes les entreprises d'au moins 50 salariés.

Au sein du Groupe Garandeau, les sociétés CDMR, SNM, TRANSCO et GARANDEAU FRERES sont soumises au calcul de l'index égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Toutefois l'index est incalculable pour CDMR et TRANSCO.

Nous obtenons les scores suivants :



SNM

98/100



GARANDEAU FRERES

91/100